



GRAND EST EMPLOI ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Mars 2023

LA FORCE D'UN TOUT

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

La Région
Grand Est

GRAND EST EMPLOI ESS



NATURE DES PROJETS :

- ▶ **Création nette de poste en CDI.**
- ▶ À partir d'un mi-temps minimum.
- ▶ Les activités des structures doivent s'inscrire dans les compétences régionales
- ▶ 1 ETP maximum en cours de conventionnement par structure.

MÉTHODE DE SÉLECTION **(LISTE NON EXHAUSTIVE)**

- ▶ Le poste créé, devra correspondre à une augmentation nette des Equivalents Temps Plein CDI. Les remplacements liés à un départ en retraite, un licenciement, une rupture conventionnelle de contrat ou une démission ne sont pas éligibles. Pas de perte d'effectif en CDI dans les 12 mois précédant la nouvelle embauche.
- ▶ **La Région doit être sollicitée 3 mois maximum après la création du poste en CDI.**

GRAND EST EMPLOI ESS

DÉPENSES ELIGIBLES

- ▶ Aide forfaitaire sur 2 ans d'un montant de 16 000 € pour un temps plein et déclinée comme suit :
 - 1^{ère} année : 60 % de l'aide, soit 9 600 € maximum,
 - 2^{ème} année : 40 % de l'aide, soit 6 400 € maximum,

L'aide sera proratisée en fonction du temps de travail.

- ▶ Un forfait bonus de 4 000 € (quel que soit le temps de travail du poste), au démarrage, pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans ou d'une personne de plus de 50 ans.

Adresse mail de contact : ess@grandest.fr

